



## Règlements des ventes 2019

Le + syndical

**La CFE-CGC regrette de pas avoir été entendu.**

**Nous avions demandé une vraie négociation.**

**Un accord emporte mieux l'adhésion qu'une décision unilatérale !**

*La direction de PSA RETAIL France SAS s'applique à suivre les \*règles de notre Convention Collective en informant les CSE sur les nouveaux « pay plans ».*

*Ainsi, ce jeudi 11 avril vos élu(e)s sont convoqué(e)s pour participer à un CSE extraordinaire au sein des 23 institutions représentatives du personnel récemment renouvelées.*

**\* Art. 6.04 b) de la CCNSA**

*...« Conformément à la législation, le chef d'entreprise devra présenter au moins une fois par an au « comité social et économique » \*, les indications relatives à l'évolution de la structure, des règles d'application et du montant des salaires du personnel de vente. »*

*C'est avec la plus grande attention que vos représentants évalueront la pertinence de cette nouvelle « mouture ».*

*Nous solliciterons vos représentants locaux afin qu'ils nous communiquent au plus vite vos simulations.*

*Toutes et tous sommes ensemble convaincus de l'importance d'une grille de rémunération simple, motivante et équitable dans l'intérêt des salarié(e)s mais également dans celui des résultats financiers de notre Entreprise.*

*L'union fait la force !*

*C'est vrai, pour autant qu'elle soit organisée...*



**ALORS REJOIGNEZ-NOUS, ADHERER A LA CFE-CGC**